

CH_VB 99.058 vom 23. Juni 1999

Bundesverwaltung, 1999-06-23, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_99.058

FR: CH_VB 99.058 du 23 juin 1999

IT: CH_VB 99.058 del 23 giugno 1999

Erwägungen

E. 23

Entretien des bâtiments des stations fédérales de recherches agronomiques de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et du haras fédéral d'Avenches Utilisateurs: Office fédéral de l'agriculture (OFAG), haras fédéral d'Avenches 36,0 millions de francs (projet n° 721.005) 231 Point de la situation Lors du Message sur les constructions civiles de 1995, les Chambres fédérales ont approuvé pour la première fois un crédit global pour l'entretien des bâtiments des stations fédérales de recherches agronomiques de l'OFAG. Tant les utilisateurs que l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), jugent l'expérience positive. Le crédit global permet de planifier à plus long terme, mais aussi de tenir compte rapidement des modifications des tâches des stations fédérales de recherches agronomiques. Répartis sur cinq ans, les 40 millions de francs octroyés en 1995 se sont avérés juste suffisants. Par contre le transfert, décidé en 1998, de l'Institut d'agriculture et de protection de l'environnement (IUL) de Liebefeld-Berne à Zurich-Reckenholz, jusqu'à fin 2001, et la réorganisation des stations fédérales de recherches agronomiques (création de centres de compétence) découlant de la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) n'ont pas pu être couverts entièrement par le crédit global existant. C'est pourquoi dans le cadre du budget 1999 un crédit supplémentaire de sept millions de francs leur a été accordé. Cependant, suite au transfert de l'IUL à Zurich-Reckenholz, les bâtiments libérés à Liebefeld-Berne sont rendus à la Confédération en vue d'une nouvelle affectation. Sans les terrains, d'une valeur approximative de 35 millions de francs, la valeur de rachat des bâtiments est d'environ 25 millions (selon l'inventaire des immeubles). Vu les expériences faites, les travaux d'entretien des stations fédérales de recherches agronomiques seront aussi pilotés entre 2001 et 2005 par un crédit global. Ce crédit englobe le haras fédéral d'Avenches, pour autant que ses infrastructures ne soient pas affermées ou cédées à des tiers par un droit de superficie. Dans le cadre de la réorganisation des constructions de la Confédération, la responsabilité de l'entretien courant et périodique a déjà été confiée à l'OFAG le 1er janvier 1999. Les montants correspondants ne faisaient pas partie du crédit global 1996-2000 et ne figurent pas non plus dans ce nouveau crédit demandé pour 2001-2005. 232 Mandat de prestations et objectifs d'économies Dans le cadre de la réforme du gouvernement et de l'administration (RGA), le Conseil fédéral a chargé le 25 février 1998 différents services de l'administration (dont l'OFAG et ses stations fédérales de recherches agronomiques) d'examiner - avec le concours de leurs départements respectifs et de la direction du projet GMEB - dans quelle mesure ces services se prêtent à une gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire. D'entente avec le Département fédéral de l'économie (DFE), l'OFAG a inclus aussi le haras fédéral dans ses études. 6516

Ces études ont montré que la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire était possible pour les stations fédérales de recherches agronomiques et pour le haras fédéral

dès le 1er janvier 2000. Le 24 mars 1999, le Conseil fédéral a approuvé à l'attention des Chambres fédérales les mandats de prestations de l'unité Recherches agronomiques et haras fédéral d'Avenches pour la période 2000-2003. 232.1 Mandat légal 232.11 Mandat légal des stations fédérales de recherches agronomiques Compris dans le mandat de prestations de l'unité Recherches agronomiques, voici comment est défini le mandat légal des stations fédérales de recherches agronomiques à l'art. 115 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998: Les stations fédérales de recherches agronomiques ont notamment les tâches suivantes: - élaborer les résultats scientifiques et les bases techniques destinés à la pratique, à la formation et à la vulgarisation agricoles; élaborer les bases scientifiques des décisions en matière de politique agricole; - développer et évaluer les mesures de politique agricole et en assurer le suivi; - fournir les données permettant de choisir de nouvelles orientations en agriculture; - fournir les données relatives aux modes de production respectueux de l'environnement et des animaux; accomplir leurs tâches légales. Les buts suprêmes de la durée du mandat de prestations sont fixés dans le plan de recherches du secteur agricole, élaboré lui-même dans le cadre du Message sur la promotion de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 2000 à 2003. L'unité de recherches agronomiques regroupe les stations fédérales de recherches agronomiques (SF) suivantes: - Station fédérale de recherches en agroécologie et agriculture, Zurich-Reckenholz (FAL) - Station fédérale de recherches en production végétale, Changins (RAC) - Station fédérale de recherches en arboriculture, viticulture et horticulture, Wädenswil (FAW) RS 910.1 ;RO 1998 3033 6517

Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld-Berne (FAM) - Station fédérale de recherches en production animale, Posieux (RAP) Station fédérale de recherches en économie et technologie agricole, Tänikon (FAT) Le mandat de prestations met en œuvre les objectifs stratégiques. 232.12 Mandat légal du haras fédéral d'Avenches L'art. 147 de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture et l'art. 14 de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'élevage² définissent le mandat légal du haras fédéral. Ce dernier sert ainsi à la sélection ciblée; il complète les mesures d'encouragement destinées à l'exploitation agricole des chevaux, en promouvant notamment les francs-montagnards. Dans tout le pays, le haras favorise l'élevage durable et compétitif du cheval, dans le respect de l'animal et en conformité avec les autres buts de la politique agricole. Le mandat de prestations met en œuvre les objectifs stratégiques. 232.13 Comptes des coûts et prestations Les stations fédérales de recherches agronomiques et le haras fédéral tiennent des comptes des coûts et prestations basés sur les coûts complets, ce qui permet d'établir des décomptes par secteur de prestation (produits et groupes de produits) et de fournir les données nécessaires pour le contrôle. Un système de rapports fiables permet de rendre des comptes annuels au Conseil fédéral, aux Chambres et au public. 232.2 Objectif d'économies 232.21 Objectif d'économies dans le cas des stations fédérales de recherches agronomiques Le passage à la GMEB confère aux stations fédérales de recherches agronomiques la souplesse nécessaire pour atteindre la cible fixée lors de la RGA, soit un montant de 8,255 millions de francs jusqu'à fin 2001. Pour atteindre les objectifs d'économies dans le cadre de la structure actuelle des coûts, les stations fédérales devront supprimer quelque 80 postes de travail. Une partie des économies s'effectuera aux dépens des crédits de biens et services. On évitera autant que possible les cas de rigueur; toutefois, les licenciements ne sont pas exclus. Entre 1994 et 1998, des économies de 14 millions de francs (13,5%) ont déjà été réalisées à la suite des mesures d'assainissement décidées par le Conseil fédéral le 22 décembre 1993. L'effectif du personnel a été réduit simultanément de 92 postes permanents.

232.22 Objectifs d'économies au haras fédéral d'Avenches Dans le cadre du passage à la GMEB, le haras fédéral est censé réaliser des économies supplémentaires de 583 000 francs. Entre 1994 et 1998, des économies de 2,21 millions de francs ont déjà été réalisées dans le cadre de la restructuration et de la privatisation partielle décidées par le Conseil fédéral le 12 décembre 1994. L'effectif du personnel a été réduit simultanément de 23 postes permanents (30%), passant ainsi de 75 à 52 postes.

232.3 Conséquences sur les bâtiments A Liebefeld, le transfert de l'Institut de l'agriculture et la protection de l'environnement (IUL) à Zurich-Reckenholz a mis à disposition d'autres services de l'administration fédérale des infrastructures d'une valeur de 25 millions de francs. L'OFAG économise ainsi 1,75 million de francs par an en frais de bâtiments. Les terrains d'essais libérés, soit une surface d'environ 7 hectares, sont estimés à quelque 35 millions de francs. Ces prochaines années, on attend des stations fédérales de recherches agronomiques qu'elles réalisent de notables économies. C'est pourquoi il n'est pas prévu de nouvelles extensions des infrastructures existantes, en principe. Les seules mesures envisagées servent à conserver la valeur ou à augmenter le rendement. En vertu de la GMEB, les stations de recherches et le haras fédéral se voient facturer pro forma les coûts des locaux, des terrains et d'entretien. C'est pourquoi ils ont un grand intérêt, désormais, à trouver des locaux avantageux et fonctionnels.

233 Mesures de construction dans les stations fédérales et au haras

233.1 Station fédérale de recherches en agroécologie et agriculture, Zurich-Reckenholz (FAL)

233.11 Description de l'établissement A Zurich-Reckenholz, la PAL dispose d'environ 41 000 m² de surface bâtie et exploite quelque 149 ha de terrain (sans l'IUL). Outre les sites de Zurich-Reckenholz et Liebefeld-Berne (IUL), la FAL exploite encore deux antennes aux Grisons et en Thurgovie. D'après l'inventaire des immeubles, la valeur de rachat des bâtiments (dépendances comprises, IUL non compris) s'élève à environ 105 millions de francs. D'ici 2001, le site de Liebefeld aura été abandonné et l'IUL sera complètement intégré à Reckenholz.

233.12 Tâches et leur évolution Dans le cadre de la première restructuration des stations fédérales de recherches agronomiques et suite à la décision du Conseil fédéral du 29 juin 1994, l'IUL a été intégré à la FAL en tant que sous-station. Du point de vue scientifique et organisa-

tionnel, l'IUL n'est donc plus un institut indépendant, mais fait partie de la FAL depuis le 1er janvier 1996. Prise dans le cadre de la seconde restructuration des stations fédérales de recherches agronomiques, la décision du Département fédéral de l'économie (DFE) de transférer l'IUL à Zurich a pour but d'exploiter au maximum les synergies entre les stations de Zurich-Reckenholz et de Liebefeld-Bern, notamment en renforçant leurs compétences centrales dans la recherche agronomique et écologique. Il s'agit d'une nouvelle étape vers la création, décidée par le Conseil fédéral dans le cadre de la première restructuration, d'un centre national d'écologie rurale à Zurich-Reckenholz, où les questions de la détection précoce et de la sauvegarde durable des fondements naturels de la vie (sol, eau, air, flore, faune) seront étudiées en liaison encore plus étroite avec la mise au point et la promotion de méthodes de culture et de formes d'exploitation respectueuses de l'environnement et adaptées aux lieux. Ainsi, tout en passant à la GMEB, la FAL entreprendra une réorientation professionnelle et une adaptation de son organigramme. Au sein du groupe de produits «plantations, fourrages et écologie rurale», la FAL est responsable des produits suivants: - ressources ambiantes/protection de l'environnement rural; - nature et paysage; méthodes écologiques de culture; contrôle écologique.

233.13 Coûts d'entretien Considérant

les études en cours et les expériences faites en matière d'entretien pendant la durée du crédit global demandé dans le Message 1995 sur les constructions civiles, on peut tabler sur des besoins de l'ordre de 9,0 millions de francs pour la période 2001-2005 (1995: 8,1 millions de fr.). Les travaux d'entretien les plus importants sont l'aohèvement de la rénovation des toitures et façades des quatre ailes du bâtiment principal ainsi que des installations de ventilation. En 1999/2000, il faudra procéder à des adaptations à l'intérieur des bâtiments, notamment dans le secteur des laboratoires et des installations du bâtiment pour un montant de quelque 5,3 millions de francs, pris sur le crédit inscrit au budget 1999.

233.2 Station fédérale de recherches en production végétale, Changins (RAC) 233.21 Description de l'établissement Changins, la plus grande des stations de recherches en production végétale, dispose d'environ 78 000 m² de surface bâtie et exploite quelque 228 ha de terrain. Outre le siège central de Changins (quelque 70 % des bâtiments), la RAC gère huit antennes 6520

dans les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin. Selon l'inventaire des immeubles, la valeur de rachat des bâtiments (dépendances comprises) s'élève à quelque 261 millions de francs.

233.22 Tâches Au sein du groupe de produits «grandes cultures, herbages et écologie-rurale», la RAC est responsable des produits suivants: - grandes cultures; systèmes de pâturage; aspects régionaux des cultures fourragères et de l'écologie rurale; sélection des plantes cultivées; plantes transgéniques; Au sein du groupe de produits «arboriculture, viticulture et horticulture», elle'est encore responsable des produits suivants: - viticulture et œnologie; - petits fruits; plantes médicinales; cultures de serre; aspects régionaux d'autres cultures spéciales.

233.23 Coûts d'entretien Considérant des études en cours et des expériences faites en matière d'entretien pendant la durée du crédit global demandé dans le Message 1995 sur les constructions civiles, on peut tabler sur des besoins de l'ordre de 11,0 millions de francs pour la période 2001-2005 (1995: 18 millions de fr.). Etant donné que la rénovation des installations de cette station a été financée presque entièrement par le crédit global de 1995, les travaux d'entretien des prochaines années pourront être réduits sensiblement. Les travaux principaux sont la poursuite de la rénovation de la toiture et des façades, ainsi que des installations du bâtiment.

233.3 Station fédérale de recherches en arboriculture, viticulture et horticulture, Wädenswil (FAW) 233.31 Description de l'établissement La FAW dispose d'environ 27 000 m² de surface bâtie et exploite quelque 66 ha. Outre son siège central, elle gère six dépendances dans les cantons de Baie-Campagne, Thurgovie, Saint-Gall et Zurich. Selon l'inventaire des immeubles la valeur de rachat des bâtiments (dépendances comprises) s'élève à quelque 72 millions de francs.

6521

233.32 Tâches Au sein du groupe de produits «arboriculture, viticulture et horticulture», la FAW est responsable des produits suivants: arboriculture et cultures maraîchères, aspects régionaux d'autres cultures spéciales; - stockage et mise en valeur des fruits et légumes, aspects régionaux d'autres cultures spéciales; examen des produits phytosanitaires, mesures phytosanitaires.

233.33 Coûts d'entretien Considérant les études en cours et des expériences faites en matière d'entretien pendant la durée du crédit global demandé dans le Message 1995 sur les constructions civiles, on peut tabler sur des besoins de l'ordre de 4,0 millions de francs pour la période 2001-2005 (1995: 5,7 millions de fr). Une fois la rénovation des installations destinées aux eaux usées de la station terminée, les travaux d'entretien de ces prochaines années peuvent être légèrement réduits. Les travaux principaux sont la poursuite de la rénovation des toitures et des façades, les installations du bâtiment et la

rénovation des serres. 233.4 Station fédérale de recherches laitières, Liebefeld-Berne (FAM) 233.41 Description de l'établissement Seule station consacrée à l'économie laitière, la FAM dispose d'environ 17 000 m² de surface bâtie. Outre le siège central de Liebefeld-Berne, la FAM gère les fromageries expérimentales de Moudon et d'Uetligen. Selon l'inventaire des immeubles, la valeur de rachat des bâtiments (fromageries expérimentales comprises) atteint quelque 46 millions de francs. 233.42 Tâches Au sein du groupe de produits «production animale et aliments d'origine animale», la FAM est responsable des produits suivants: lait, fromage; - produits laitiers. 233.43 Coûts d'entretien Considérant des études en cours et des expériences faites en matière d'entretien pendant la durée du crédit global demandé dans le Message 1995 sur les construc-

6522 lions civiles, on peut tabler sur des besoins de l'ordre de 4,0 millions de francs pour la période 2001-2005 (1995: 3,1 millions de fr.). Les travaux d'entretien principaux sont le remplacement des fromageries expérimentales de Moudon et d'Uetligen, pour lequel 3 millions de francs ont été réservés pour un nouveau bâtiment à Liebefeld. Les deux anciennes fromageries expérimentales seront ensuite fermées. 233.5 Station fédérale de recherches en production animale, Posieux (RAP) 233.51 Description de l'établissement Seule station consacrée à la recherche animale, la RAP dispose d'environ 30 000 m² de surface bâtie et exploite quelque 74 ha de terrain. L'établissement a été construit dans les années 1970. Outre le siège central de Posieux (quelque 95 % des bâtiments), la RAP exploite une dépendance dans le canton de Fribourg. Selon l'inventaire des immeubles, la valeur de rachat des bâtiments (dépendance comprise) est de quelque 77 millions de francs. 233.52 Tâches Au sein du groupe de produits «production animale et aliments d'origine animale», la RAP est responsable des produits suivants: - production de lait et de viande; - contrôle des fourrages. 233.53 Coûts d'entretien Considérant des études en cours et des expériences faites en matière d'entretien pendant la durée du crédit global demandé dans le Message 1995 sur les constructions civiles, on peut tabler sur des besoins de l'ordre de 4,0 millions de francs pour la période 2001-2005 (1995: 3,05 millions de fr). Les travaux d'entretien principaux sont la poursuite de la rénovation des toitures et façades du bâtiment administratif, les installations, ainsi que certaines adaptations des étables aux fins de la recherche et d'un élevage respectueux des animaux. 233.6 Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles, Tänikon (FAT) 233.61. Description de l'établissement Station fédérale la plus récente et unique en son genre, Tänikon dispose d'environ

E. 28

000 m² de surface bâtie, et exploite quelque 107 ha de terrain. Selon l'inventaire des immeubles, la valeur de rachat des bâtiments est de quelque 41 millions de francs. 6523

233.62 Tâches Responsable du groupe de produits «économie et technique agricole», la FAT s'occupe des produits suivants: - économie rurale; - technique agricole. 233.63 Coûts d'entretien Considérant les études en cours et des expériences faites en matière d'entretien pendant la durée du crédit global demandé dans le Message 1995 sur les constructions civiles, on peut tabler sur des besoins de l'ordre de 2,5 millions de francs pour la période 2001-2005 (1995: 2,0 millions de fr). Les travaux d'entretien principaux sont la rénovation des étables (systèmes d'élevage des porcs et des vaches) et l'adaptation aux nouvelles compétences centrales attribuées à la FAT, soit la concentration de la recherche en économie et en technique agricole sur un seul site. 233.7 Haras fédéral d'Avenches 233.71 Description de l'établissement A Avenches, le haras fédéral dispose de quelque 14 000 m² de surface bâtie. Selon l'inventaire des immeubles, la valeur de rachat des bâtiments est de

l'ordre de 20 millions de francs. Ces dernières années, les bâtiments, qui datent en grande partie de 1900, ont subi des rénovations profondes. 233.72 Tâches Responsable du groupe de produits «élevage des chevaux destinés à l'agriculture», le haras s'occupe des produits suivants: - formation et infrastructures; techniques et méthodes de production. 233.73 Coûts d'entretien Grâce à la conclusion d'un contrat de droit de superficie, à l'affermage de la dépen- dance jurassienne et à l'achèvement des grands travaux de rénovation des parties restées à la Confédération, les dépenses d'entretien vont pouvoir être réduites. On peut tabler sur des besoins de l'ordre de 1,5 million de francs pour la période 2001- 2005. 6524

Tableau comparatif des crédits globaux entretien Etablissement Crédit global entretien selon Message 1995 sur les constructions civiles Budget 19991 Fr. Fr. Crédit global entretien selon Programme de construction 2000 Fr. FAL RAC FAW FAM RAP FAT

Toutes les SF Haras2	Total	8 080 000	18 100 000	5 670 000	3 100 000	3 050 000	2 000 000
40 000 000	40 000 000	5 300 000	700 000	200 000	— 800 000	— 7 000 000	— 9 000 000
1 100 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	2 500 000	34 500 000	1 500 000	36 000 000

Décidée, le 2 S fév 1 998 nar le Conseil fédéral, dans le cadre de la RCiA la seconde restructuration des stations fédérales de recherches agronomiques, qui doit être achevée d'ici 2001, exige diverses modifications des bâtiments. Ces dernières sont avant tout le résultat de la création de nouveaux centres de compétence. Ainsi, la création, à Zurich-Reckenholz, d'un centre d'écologie rurale et l'intégration concomitante de l'IUL nécessitent des travaux notables. Pour des raisons d'opportunité et de coûts, ces travaux doivent être réalisées en même temps que la rénovation des toitures et façades ainsi que des installations de ventilation. Comme ces travaux n'ont été prévus que partiellement ou pas du tout dans le Message courant sur les constructions civiles, il a fallu demander un • nouveau crédit pour les mesures décidées dans le cadre de la RGA. Ne faisait pas partie du Message 1995 sur les constructions civiles. 3 Projets d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de francs

E. 31

' Généralités Le deux listes ci-dessous, qui totalisent 180 000 000 de francs, sont classées d'après les organisations d'utilisateurs. Elles comportent d'une part des projets individuels entre un et dix millions de francs, de l'autre des crédits globaux. Les projets individuels présentés ont été annoncés par les organisations d'utilisateurs respectives. La nécessité et l'ampleur des prestations requises doivent être encore tirées au clair. Les coûts avérés se fondent sur de premières estimations grossières. Il faut s'attendre à des modifications, une fois les examens effectués, les études complétées et le budget présenté. Le crédit total avéré de 180 000 000 de francs, qui englobe tous les projets individuels et les crédits globaux inférieurs à dix millions de francs, ne sera pas dépassé. Les crédits globaux sont demandés pour la réalisation de projets de construction imprévus et urgents, ainsi que pour les projets encore inconnus lors de l'élaboration du programme de construction ou dont l'ampleur ne peut être encore définie exactement. D'autres crédits globaux sont demandés pour couvrir des mesures spécifiques, comme le montage d'installations de communication ou des études particulières. Les montants des crédits globaux sont des estimations fondées sur des valeurs empiriques. 6525

Les crédits globaux demandés sont affectés comme suit: Transformations et installations imprévues Pour des raisons d'organisation et d'exploitation, il faut souvent procéder à des transformations ou à des adaptations dont le type et les coûts ne sont pas connus ou n'ont pu être déterminés en détail lors de l'élaboration du programme de construction. Installations

de communication L'extension et le renouvellement du réseau informatique LAN et de téléphonie, ainsi que l'achat d'équipements téléphoniques qui ne se rapportent pas à un projet individuel, sont imputés aux crédits globaux affectés spécialement à cette fin.

Dommmages non assurés aux immeubles Les immeubles de la Confédération ne sont pas assurés. Il faut souvent pouvoir réparer rapidement les dommages subis, quels qu'ils soient. Les crédits nécessaires sont pris sur les crédits globaux affectés spécialement à cette fin.

Mesures de sécurité Pour protéger les bâtiments de la Confédération, il est souvent indispensable de pouvoir prendre immédiatement des mesures d'ordre architectural, technique ou organisationnel. L'ordre de priorité ainsi que le genre et l'ampleur des mesures à prendre sont définis d'entente entre les organisations d'utilisateurs, les services de sécurité du Ministère public et l'OFCL.

Examens préliminaires / études Tous les crédits liés à la préparation ou à l'étude de projets de construction ou d'acquisition d'immeubles, comme les études de faisabilité, expertises, honoraires, essais, avant-projets et projets de construction, sont imputés aux crédits globaux affectés spécialement à cette fin.

Equipement initial en mobilier Tous les crédits liés à l'équipement initial en mobilier des nouveaux bâtiments ou des bâtiments rénovés sont imputés aux crédits globaux affectés spécialement à cette fin.

6526

E. 32

Liste des projets N° du projet Organisation d'utilisateurs Localité, nom du bâtiment

Descriptif du projet Estimation des coûts ' Fr. 2001.126 101 Assemblée fédérale 2 500 000 Berne, Palais fédéral est et ouest Rénovation du système de protection incendie (besoins à vérifier) 2002.042 305 Archives fédérales (AF) 1 800 000 Berne, Archives fédérales Rénovation de la climatisation (besoins à vérifier) 3668.031 306 Office fédéral de la culture (OFC) 3 500 000 Domaine du château de Wildegg Schéma directeur (transformations, restaurations; extensions, rénovation partielle du château) (besoins à vérifier) . 3974.001 321 Office fédéral de l'assurance militaire (OFAM) 3 000 000 Novaggio, clinique fédérale du réadaptation Rénovations et aménagement des alentours (besoins à vérifier) 2012.036 405 Ministère public de la Confédération (MPC) 5000000 Berne, Taubenthalde Extension rez-de-chaussée et mesures de sécurité 6898.001 415 Office fédéral des réfugiés (ODR) Kreuzungen 6000000 Agrandissement du centre d'accueil 2450.001 415 Office fédéral des réfugiés (ODR) 2 000 000 Vallorbe Aménagement de bureaux 4237.082 504 Office fédéral du sport (OFSP) 2 000 000 Macolin, «Höhenhaus» Nouveau bâtiment de simulation des conditions d'entraînement en haute altitude (besoins à vérifier) 4237.083 504 Office fédéral du sport (OFSP) 3 500 000 Macolin, bâtiment scolaire Rénovation totale et optimisation des bureaux (besoins à vérifier) 2054.041 570 Office fédéral de la topographie (S+T) 1 500 000 Wabern, Seftigenstrasse 264 Rénovation des installations sanitaires et de ventilation 2382.002 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 1 500 000 (OFCL) Berne, Monbijoustrasse 45 (immeuble servant au logement temporaire; réserve OFCL) Transformations Sous-total Liste de projets

E. 33

Liste des crédits globaux Projet n° Organisation d'utilisateurs Descriptif Crédit d'engagement Fr. 0606.100 606 Administration fédérale des douanes (AFD) 1 500 000 Crédit global pour petits projets de construction ainsi que transformations et aménagements imprévus 0620.014 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 50 000 000 (OFCL) Imprévus (crédit global) Transformations et aménagements imprévus 0620.015 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 50 000 000 (OFCL) . Installations de

communication (crédit global) Réseau informatique LAN, raccords téléphoniques, coûts d'extension, achat d'installations de téléphonie 0620.016 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 10 000 000 (OFCL) Dommages non assurés aux immeubles (crédit global) 0620.018 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 10 000 000 (OFCL) Mesures de sécurité (crédit global) 0620.019 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 10 000 000 (OFCL) Etudes préliminaires / études (crédit global) Etudes préliminaires, études de faisabilité, expertises, essais, avant-projets, projets de construction 0620.020 620 Office fédéral des constructions et de la logistique 15 000 000 (OFCL) Equipement initial et mobilier (crédit global) Equipement initial en mobilier des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés Sous-total liste des crédits globaux 146 500 000 Total Projets d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de francs 180 000 000 6528

4 Récapitulation du crédit d'engagement demandé Projet d'un montant supérieur à 10 millions de francs Total Rénovation de l'Institut suisse de Rome (projet n° 4978.010) (chap. 21) Rénovation et extension de l'Hôtel OFSPO à Macolin (projet n° 4237.064) (chap. 22) Entretien des bâtiments d'infrastructure des stations fédérales de recherches agronomiques dépendant de l'Office fédéral de l'agriculture ainsi que du haras fédéral (projet n° 721.005) (chap. 23) Projets d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de francs Total Projets selon liste des projets et liste des crédits globaux (chap. 3) Total final du crédit d'engagement Fr. 83 140 000 11 940 000

E. 35

200 000

E. 36

000 000 (projet n° 721.005) Total 71 200 000 2. Part du crédit d'engagement non soumise au frein aux dépenses Rénovation de l'Institut suisse de Rome 11 940 000 (projet n° 4978.010) Projets d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de francs 180 000 000 Projets selon liste des projets et liste des crédits globaux (données sous chiffre 3) Total 191 940 000 Montant total du crédit d'engagement 263 140 000 6535 . 1999-4433

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur civil (Programme 2000 des constructions civiles) du 23 juin 1999 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1999 Année Anno Band 7 Volume Volume Heft 35 Cahier Numero Geschäftsnummer 99.058 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 07.09.1999 Date Data Seite 6493-6535 Page Pagina Ref. No 10 109 956 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.